

Direction générale adjointe

Ressources et Moyens

Réf : 570-2013-13.0151

(à rappeler sur toute correspondance)

Affaire suivie par : Thomas BIDART, chargé de mission

Tél : 03 22 97 38 80

Courriel : tbidart@cr-picardie.fr

A.D.M.I.S. SERVICES

Association des Distributeurs de Matériel
Incendie et Services

Domaine de la Métairie Dubraud
33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

A l'attention de Monsieur le Président

Amiens le **15 AVR. 2013**

Objet : abandon de toutes références à la certification de service APSAD

Monsieur le Président,

J'ai bien pris connaissance de vos différents courriers, le dernier en date du 2 avril 2013, par lesquels vous attirez notre attention sur la régularité des procédures de passation des marchés publics initiés par les collectivités territoriales pour « la vente, la pose et l'entretien des extincteurs ».

Je tiens à vous informer que lorsque la Région Picardie sollicite, dans le cadre de ses consultations, la preuve d'un certificat de qualification, elle fait toujours figurer la mention « ou équivalent » et permet aux candidats de prouver leurs capacités professionnelles, techniques et financières par tout moyen, conformément à l'article 45 du Code des marchés publics.

Dès lors, aucune candidature ne saurait être écartée au motif que l'entreprise ne disposerait pas d'une certification nommément désignée.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,



Stéphane DERVAUX
Directeur général adjoint